



Honoraires liés à la vente d'un appartement

Par **martine danièle**, le **15/03/2011** à **16:25**

Bonjour,rrnJe ne connais pas grand chose au fonctionnement de la copropriété mais suis confrontée à un problème suite à la vente d'un appartement et deux garages . Vendus en deux lots (appart + garage= 1 lot - second garage 2 ème lot) j'ai eu la désagréable surprise lors de l'entretien avec le syndic,d'apprendre qu'il me seraient retenues deux fois la somme de 364.66€ pour je cite " Honoraires de formalités liés à la vente" .A quoi cela correspond ? rnEst ce légal? rnD'autre part je n'ai pu obtenir de précisions quant à un décompte précis mais j'ai bien compris que c'est en outre une façon de me sanctionner de ne leur avoir confié la vente des biens.rnQuels sont mes recours ? D'autre part l'avance sur charge ne m'a toujours pas été remboursée, les biens ont été vendus le 31 decembre 2011(à ce sujet il est avancé l'argument de l'AG etc ...).rnQuelle démarche dois-je effectuer auprès du syndic rnmerci pour votre aide et vos réponses .rnMD